

DE : Madame Sonia LeBel
Ministre responsable des Relations canadiennes
et de la Francophonie canadienne

Le 21 février 2022

TITRE : Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne 2022-2025

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Depuis les années 1960, tous les gouvernements ont reconnu la responsabilité morale du Québec d'assurer la vitalité et la pérennité des communautés francophones et acadiennes et de la langue française au Canada. Les actions déployées au fil des décennies s'inscrivent dans la continuité, et reposent sur des valeurs de solidarité, de justice, d'équité, de diversité et de collaboration. Le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC), en vertu de l'article 3.6.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (LMCE) (chapitre M-30), administre des programmes de soutien aux communautés francophones et acadiennes depuis plusieurs décennies.

Le Québec a adopté, en 1995, une première Politique gouvernementale à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Intitulée [Un dialogue, une solidarité agissante](#), cette Politique visait à établir entre le Québec et les communautés francophones une coopération moderne, basée sur la concertation comme moyen d'affirmer le dynamisme et le rayonnement de la langue française, ceci afin d'assurer la vitalité des communautés.

Cette Politique a été remplacée en 2006 par la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, qui est toujours en vigueur. Intitulée [L'Avenir en français](#), elle s'appuyait sur le principe que les francophones du Québec et du Canada doivent renforcer leurs liens, mais également sur l'idée que le Québec doit jouer un rôle plus actif et exercer un leadership rassembleur auprès des communautés francophones et acadiennes, dans le respect de leur diversité. La Politique de 2006 fut accompagnée de deux plans d'action adoptés en 2006 et en 2012 respectivement.

2- Raison d'être de l'intervention

Bien que les principes et les valeurs de la Politique en matière de francophonie canadienne de 2006 restent valides, celle-ci doit être actualisée afin de prendre en considération l'évolution du Québec et de la francophonie canadienne au cours des quinze dernières années. C'est ainsi qu'en mai 2019, la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne annonçait l'intention du gouvernement de renouveler sa Politique en matière de francophonie canadienne. Cette

annonce coïncidait avec le 50^e anniversaire de la fin des États généraux du Canada français.

En outre, l'évolution du Québec et de la francophonie canadienne au cours des quinze dernières années justifient l'adoption d'une nouvelle politique gouvernementale en matière de francophonie canadienne.

Situation de la langue française au Canada

Selon les données du Recensement du Canada de 2016, 10,3 millions de Canadiens déclaraient pouvoir soutenir une conversation en français¹.

En 2019, la publication du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec* par l'Office québécois de la langue française a permis d'éclairer une réalité sociolinguistique complexe en relatant quelques grands constats sur la situation du français au Québec. Le rapport fait état de certaines dimensions de l'utilisation du français, dans l'espace public, qui suscitent des préoccupations et qui nécessitent des efforts particuliers pour que le français continue d'être la langue commune au Québec. C'est notamment le cas pour la langue d'accueil dans les commerces, l'usage grandissant de l'anglais en complément du français au travail et l'utilisation décroissante du français en matière culturelle, entre autres chez les jeunes.

Selon le recensement de 2016, on comptait 1 074 985 personnes de langue maternelle française à l'extérieur du Québec, ce qui représentait 4,0 % de la population canadienne hors Québec, comparativement à 1 066 580 en 2011. Quant aux personnes qui font un usage prépondérant du français à la maison, leur part relative représentait 2,6 % de la population à l'extérieur du Québec en 2016. Ainsi, au Canada, depuis plus de cinquante ans, le poids démographique des personnes dont le français est la langue maternelle diminue à l'extérieur du Québec. Deux facteurs importants contribuent à cette diminution, soit le transfert linguistique intergénérationnel (parents francophones qui transmettent la langue anglaise à leurs enfants) et l'immigration internationale (croissance du nombre de personnes immigrantes ne connaissant pas ou n'adoptant pas le français après leur arrivée au Canada).

La situation des langues française et anglaise au Canada mène à reconnaître qu'il existe une asymétrie entre elles. À l'échelle canadienne, la langue française est, de fait, la langue officielle minoritaire.

Essor et consolidation de l'espace numérique

La montée des médias sociaux et des outils et plateformes numériques modifie, entre autres, la façon dont les personnes communiquent, consomment, s'informent et se divertissent. Ainsi, depuis 2006, l'univers numérique est en constante mutation pour les consommateurs, les créateurs, les producteurs et les diffuseurs de produits et services, notamment culturels, mais aussi médiatiques, et ce, dans de plus en plus de sphères de la société. Les acteurs du secteur de la culture et des communications, en raison des

¹ Statistiques citées dans : Commissariat aux langues officielles (2020), « Chiffres en bref sur les langues officielles du Canada (2016) », <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/canada>.

changements technologiques, doivent ainsi faire face à de nombreux défis, lesquels peuvent être différents d'un domaine à l'autre (musique, télévision, presse écrite, produits, services, etc.) et selon la fonction occupée par chacun (créateur, producteur, diffuseur, distributeur, acheteur, vendeur, consommateur).

Paysage économique

En quelques années, le paysage économique au Canada s'est modifié, avec la signature de nouvelles ententes de libre-échange. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a accentué la promotion de ses liens économiques et l'utilisation de façon plus systématique des réseaux économiques, que ce soit dans la politique et la vision internationales du Québec, dans les divers plans d'action du ministère de l'Économie et de l'Innovation ou dans ses relations avec les francophones au Canada. À ce titre, les liens économiques entre les provinces et les territoires sont multiples et le potentiel de commerce s'avère majeur : près de 40 % des exportations du Québec sont destinées au reste du Canada. À l'instar du gouvernement du Québec, d'autres gouvernements au Canada mettent aussi maintenant un accent économique à leur soutien à la francophonie. Le marché francophone canadien représente, à juste titre, un débouché important, avec plus de dix millions de consommateurs et de clients potentiels.

Évolution de la jurisprudence en matière linguistique

Dans la sphère judiciaire, la Cour suprême du Canada a rendu, au cours des 15 dernières années, plusieurs décisions relatives aux droits linguistiques. L'instruction en anglais au Québec et en français ailleurs au Canada, le droit à une expérience éducative équivalente à celle des enfants de la majorité linguistique, le niveau de services éducatifs en français qui doivent être financés par le gouvernement provincial, le droit à des services en français ou le droit d'employer le français dans différentes sphères de la vie publique ont ainsi fait, entre autres, l'objet de décisions importantes. Plusieurs de ces décisions sont venues préciser et renforcer les droits des communautés francophones et acadiennes.

Modernisation de la Loi fédérale sur les langues officielles (LLO)

Dans le [discours du Trône](#) du 23 septembre 2020, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement à renforcer la LLO et a précisé, pour la première fois, que cela devait se faire en tenant compte de la réalité particulière du français partout au Canada, faisant ainsi écho aux propos tenus par la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne dans le cadre de plusieurs interventions publiques, en 2019 et 2020. Aussi, le gouvernement fédéral a énoncé un engagement envers l'importance de la protection et de la promotion du français « non seulement à l'extérieur du Québec, mais également au Québec ».

À cet égard, le gouvernement du Québec a présenté, en février 2021, sa position concernant la modernisation de la LLO. Partant du constat que le français est la seule des deux langues officielles du Canada à être minoritaire, le gouvernement du Québec a développé une approche différenciée, adaptée et cohérente avec les réalités de la situation des langues française et anglaise. Cette approche est guidée par trois impératifs : la protection et la promotion de la langue française au Québec, la prise en compte des besoins spécifiques des Québécois d'expression anglaise et la volonté du

gouvernement du Québec d'exercer son leadership au regard du français au Canada ainsi qu'en soutien aux communautés francophones et acadiennes.

Par la suite, en juin 2021, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-32 (*Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*). Le gouvernement fédéral y exprimait sa volonté de reconnaître que la langue française est, de fait, minoritaire par rapport à la langue anglaise au Canada et que des mesures spécifiques sont nécessaires pour atteindre l'égalité réelle entre les deux langues officielles du Canada.

Le projet de loi énonce également l'intention, pour ce faire, de tenir compte du régime linguistique particulier du Québec, dont le fait que le français y est la seule langue officielle, selon la *Charte de la langue française*. Le projet de loi est mort au feuillet lors du déclenchement des élections fédérales, mais il devrait être redéposé prochainement, le gouvernement fédéral s'y étant engagé, lors du [discours du Trône](#) du 23 novembre dernier.

Modernisation de la *Charte de la langue française*

En mai 2021, le ministre responsable de la langue française déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°96 (*Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*), qui comprend certaines dispositions touchant les communautés francophones et acadiennes. Entre autres, ce projet de loi réaffirme formellement le rôle de chef de file du Québec au sein de la francophonie canadienne et sa volonté de le renforcer. Dans son préambule, le projet de loi reconnaît la responsabilité particulière du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, du fait de leur histoire partagée, et évoque le rôle de premier plan que doit jouer le Québec auprès de ces communautés et de toute la francophonie internationale. À cet égard, le projet de loi prévoit que les partenariats et les actions communes qui permettront d'optimiser les ressources à la disposition des francophones et de faire rayonner le français seront favorisés par l'Administration publique.

3- Objectifs poursuivis

S'appuyant sur les politiques de 1995 et de 2006, ainsi que sur plusieurs gestes importants posés par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2021 – dévoilement de sa position à l'égard de la Loi sur les langues officielles (LLO); tenue du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, organisé conjointement avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA); lancement de la Charte d'engagement pour le rapprochement des francophonies et annonce de plusieurs actions importantes en partenariat avec des organismes majeurs – le projet de Politique gouvernementale en matière de francophonie canadienne marque une nouvelle étape : après le rapprochement, l'heure est à la mobilisation en faveur d'une francophonie forte, unie et engagée.

Cette vision s'exprime d'abord à travers l'action du gouvernement du Québec, qui entend assumer son leadership de façon plus affirmée, en s'engageant activement pour la promotion du français et des cultures francophones au-delà de son territoire, dans

l'ensemble du Canada. L'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec collaboreront à cette mobilisation en faveur du rayonnement du français dans les provinces et dans les territoires, en contribuant concrètement à la consolidation des liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Cette Politique sera accompagnée d'un premier plan d'action sur trois ans, destiné à assurer la concrétisation de ses objectifs.

Premier signataire de la [Charte d'engagement pour le rapprochement des francophonies canadiennes](#), le premier ministre du Québec, M. François Legault, s'est déjà notamment engagé à « [favoriser] l'engagement de toutes les composantes de l'Administration québécoise à soutenir le rayonnement du français et l'essor des communautés francophones et acadiennes, notamment par le partage de bonnes pratiques et de ressources et l'établissement de partenariats ».

Cette nouvelle Politique s'appuiera sur les avancées réalisées jusqu'ici, tout en poursuivant la réflexion dans le but de favoriser davantage la promotion du français et l'accroissement de l'espace francophone canadien.

4- Proposition

L'intervention proposée consiste à adopter une nouvelle Politique en matière de francophonie canadienne, laquelle est accompagnée d'un Plan d'action gouvernemental.

Les enjeux identifiés sont regroupés autour de six grands thèmes, qui sont conçus de façon à refléter au mieux les différentes dimensions de la vie en français :

- Grandir et apprendre en français;
- Vivre et s'épanouir en français;
- Communiquer, s'informer et se divertir en français;
- Travailler et faire des affaires en français;
- Créer et transmettre des savoirs en français;
- Créer en français, faire rayonner et diffuser la culture francophone.

Les consultations entourant l'élaboration du projet de politique ont permis de constater que certains enjeux horizontaux concernent la solidarité francophone dans sa globalité. Ces problématiques globales impliquent des interventions dans plusieurs domaines. Cependant, l'éducation, la culture et le soutien à la vie en français sont incontournables, ce qui se reflète aussi dans les objectifs de la Politique.

De plus, afin d'incarner le concept « d'avantage francophone », en vertu duquel le français donne accès à un espace culturel, social et économique élargi, le secteur des affaires fera office de levier. L'un des objectifs de la Politique est d'affirmer l'importance des francophones comme créateurs de richesse collective au Canada et de démontrer que l'usage du français permet de créer des liens susceptibles d'avoir des retombées concrètes dans le développement des marchés et des occasions d'affaires.

Par ailleurs, pour affirmer de façon plus claire et plus entière son implication dans la francophonie canadienne et afin de promouvoir, de protéger et de défendre le français et les cultures francophones ailleurs au Canada, l'ensemble de l'appareil administratif sera mobilisé. À cette fin, le SQRC jouera un rôle plus important à l'égard de la coordination des relations avec les communautés francophones et acadiennes et de la création de liens avec les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Afin de répondre à ces diverses préoccupations, cinq grandes orientations ont été définies :

1. Favoriser une meilleure connaissance mutuelle et une plus grande ouverture réciproque des communautés francophones et du Québec;
2. Préserver la vitalité des communautés francophones et acadiennes;
3. Valoriser le français et les cultures francophones;
4. Mettre en valeur la contribution des francophones à la société et à l'économie canadiennes;
5. Accentuer le leadership du gouvernement du Québec.

Quant au Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne 2022-2025, il est le fruit d'une première mobilisation de l'appareil gouvernemental québécois en faveur de la francophonie canadienne; ce sont une vingtaine de ministères et d'organismes qui sont partenaires dans la concrétisation des actions prévues dans le Plan d'action. Le SQRC coordonnera la mise en œuvre et le suivi de ce Plan d'action, en plus d'être lui-même porteur de plusieurs actions.

5- Autres options

La seule autre option qui a été examinée est de poursuivre la mise en œuvre de la Politique adoptée en 2006. Cette option aurait permis d'assurer une continuité des interventions du gouvernement auprès des communautés francophones et acadiennes; toutefois, elles auraient été handicapées par un décalage croissant entre les priorités énoncées dans la Politique de 2006 et les nouveaux besoins ayant émergé au cours des 15 dernières années. En outre, il aurait été plus ardu de donner une nouvelle impulsion au rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes, en particulier d'y intégrer davantage l'ensemble de l'appareil gouvernemental, dans le cadre de la Politique de 2006.

6- Évaluation intégrée des incidences

La culture, le patrimoine culturel et la langue française

Le projet de politique s'inscrit dans une vision plus globale de la question linguistique au Canada, qui va au-delà des effets sur la seule protection des communautés francophones et acadiennes, défendue par le Québec depuis plusieurs décennies. Elle prend comme point d'ancrage le fait que des deux langues officielles du Canada, seul le français est vulnérable et qu'il doit être protégé et promu, tant dans les autres provinces et les territoires qu'au Québec. Cette approche différenciée a comme avantage de prendre en

considération le contexte particulier du Québec, tout en favorisant le renforcement de la langue française au sein des communautés francophones et acadiennes et, de manière plus générale, de la fédération. Il est donc important de préciser que la raison d'être de l'intervention du Québec part du principe que la langue française doit être protégée au Canada et que les communautés francophones et acadiennes ont besoin de soutien. Puisque la situation du français dans l'ensemble du Canada est fortement susceptible d'avoir un impact sur le poids politique, social et culturel des francophones au sein de la fédération, cette intervention se fait également dans l'intérêt même du Québec. La Politique a aussi pour objectif de mettre en valeur la contribution des francophones à l'ensemble de la société et de l'économie canadiennes.

Le projet de politique s'inscrit également dans une perspective particulière, celle de la responsabilité du gouvernement du Québec à l'égard de la promotion et de la valorisation de la langue française au Canada, responsabilité qui a été affirmée notamment dans les précédentes politiques en matière de francophonie canadienne ainsi que dans la position gouvernementale sur la modernisation de la LLO, et qui est maintenant réaffirmée de manière plus formelle dans le projet de loi n°96.

Les Québécois d'expression anglaise

L'intervention proposée, visant prioritairement les communautés francophones et acadiennes établies à l'extérieur du Québec, au Canada, n'a aucune répercussion directe sur les Québécois d'expression anglaise.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Consultations auprès des communautés francophones et acadiennes

Les démarches entreprises afin de concevoir le projet de Politique du Québec en matière de francophonie canadienne et le projet de Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne 2022-2025 traduisent la volonté du Québec de s'engager davantage dans la francophonie canadienne, dans le respect et l'écoute des communautés francophones et acadiennes.

Depuis 2019, diverses activités de consultation ont ainsi été menées pour mieux comprendre les enjeux de la vie en français dans les communautés francophones et acadiennes : tournée de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne dans la plupart des provinces et des territoires; présentation de la démarche auprès de plusieurs organismes sectoriels pancanadiens; échanges avec les gouvernements partenaires; consultations en ligne. Cette démarche a culminé en juin 2021 avec le Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes et ses ateliers de coconstruction, organisé conjointement par le gouvernement du Québec et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Consultations auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec

Parallèlement, des discussions avec plus d'une vingtaine de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec ont eu lieu, afin de préparer le terrain à l'adoption d'une politique qui permettrait de créer de réels ponts entre la société civile du Québec et les communautés francophones et acadiennes. En effet, dans leurs secteurs et au sein de leurs réseaux respectifs, la collaboration des ministères et des organismes est essentielle à la concrétisation de la vision exprimée dans cette politique et à la mise en œuvre d'actions permettant l'atteinte de ses objectifs spécifiques. Certains ministères et organismes seront plus directement concernés par un objectif précis, en raison de la nature de leur mandat sectoriel. Le SQRC a tenu compte des commentaires formulés lors de ces consultations.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre de la Politique se fera dans le même esprit collaboratif que le processus de consultation ayant mené à son élaboration. À leur échelle respective, tous les partenaires – les personnes et les organismes – tant du Québec que les francophones qui vivent ailleurs au Canada, seront mobilisés pour contribuer à la mise en œuvre de cette politique.

Concrètement, la mise en œuvre se fera à travers l'adoption de plans d'action. Comme on l'a vu, plusieurs ministères et organismes seront responsables ou collaboreront à la mise en œuvre d'actions concrètes. Quant au SQRC, il sera responsable de la mise en œuvre de plusieurs actions, à commencer par le renforcement du Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC), outil principal de soutien financier aux initiatives émanant de la société civile répondant aux objectifs gouvernementaux.

Pour assurer le lien entre les communautés francophones et acadiennes et les ministères et organismes du gouvernement du Québec, le SQRC mettra sur pied et coordonnera un mécanisme de concertation et de consultation continu autour des six dimensions de la vie en français mentionnées précédemment. Cette façon de procéder permettra de fédérer les discussions autour d'enjeux qui interpellent directement les participants et de susciter de nouvelles collaborations. Ce mécanisme sera mis en place graduellement au cours des premières années suivant l'adoption de la Politique, selon les besoins et les priorités liés aux différents enjeux, et en respectant les capacités des intervenants impliqués. Il pourra être ajusté en cours de route, afin de faciliter le suivi des objectifs de la Politique et de privilégier des actions concrètes.

9- Implications financières

La nouvelle Politique et le Plan d'action nécessiteront l'engagement de sommes pour la poursuite d'actions existantes, le renforcement de certaines d'entre elles, la mise en place de nouvelles actions et le renforcement de plusieurs programmes d'appui financier et la réalisation d'activités de communication.

La mise en œuvre du Plan d'action 2022-2025 entraînera des investissements additionnels de 1 998,25 k\$ en 2022-2023, 2 975,80 k\$ en 2023-2024 et 2 997,50 k\$ en 2024-2025. Au total, en incluant les investissements additionnels requis, le budget total du plan d'action sera de 7 382,85 k\$ en 2022-2023, 8 425,40 k\$ en 2023-2024 et 8 497,10 k\$ en 2024-2025.

La mise en œuvre du Plan d'action entraînera également l'ajout récurrent d'une nouvelle ressource pour le Centre de la francophonie des Amériques (un poste à équivalent temps complet (ETC)) à partir de 2022-2023.

Des discussions sur l'ensemble des implications financières ont eu lieu avec le ministère des Finances dans les préparatifs du budget 2022-2023.

10- Analyse comparative

Parmi les gouvernements provinciaux au Canada, le Québec est le seul à avoir une politique gouvernementale à l'égard des minorités linguistiques à l'extérieur de son territoire.

La ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie
canadienne,

Sonia LeBel